



en Haïti

# **CATH LIBERTÉ – JUSTICE – TRAVAIL**

## **CENTRALE AUTONOME DES TRAVAILLEURS HAÏTIENS**

---

**Seuls les travailleurs unis ont la force de se défendre**

*Fondée le 15 mai 1980*

1. Aujourd'hui, c'est notoire que le Gouvernement Cubain a tout fait pour permettre que les Travailleurs/Travailleuses de Cuba peuvent discuter directement avec leurs Employeurs sur leurs conditions de travail et aussi prendre part librement à des Congrès Internationaux.
2. La Contribution active de la République de Cuba au Respect des Droits de la Personne Humaine s'est manifestée depuis plusieurs décennies bien au delà de ses frontières à travers l'octroie de plusieurs de Bourses d'Études à des Milliers d'Etudiants/es et à d'autres Peuples par l'envoi de plusieurs Milliers de Professeurs dans d'autres pays.
3. Dans le cas d'Haïti tout particulièrement, depuis 1996 le Programme d'octroie annuellement de Bourses d'Études à des milliers d'Etudiants/es dans des disciplines telles la Médecine, l'Agriculture, le Sport, l'Alphabétisation, la Pisciculture, la Pêche etc.
4. A la faveur de cette Coopération avec Cuba en termes de Formations, qu'Haïiti a pu bénéficier, lui a permis d'augmenter considérablement le Personnel Universitaire au service de la Population qui en a tellement besoin au niveau de l'Administration Publique, et ce, de façon exponentielle.
5. Haiti a bénéficié de la Coopération de Cuba dans d'autres domaines dont celui de la Réduction des Risques et Désastres. Parlant de désastres, Cuba à travers ses Médecins, secouristes et sauveteurs a été d'un apport considérable en plusieurs occasions : Séisme de 2010, Cyclonne Mathieu dans le Sud et la Grande'Anse en 2016 et Séisme dans le Grand Sud en 2021,
6. Nous ne saurions oublier les soins de santé dont ont bénéficié plusieurs ressortissants d'autres pays et ceux d'Haïti y compris des officiels notamment et d'anciens Présidents.
7. Sur la base de toutes ces considérations facilement vérifiables et vérifiées, et dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (4<sup>ème</sup> cycle) la CATH croit qu'il est urgent d'enlever Cuba sur la liste des Pays pour non respect des Droits de l'Homme. Et, ce sera justice pour tous ces Continents ainsi que leurs Peuples qui bénéficient de la Coopération Cubaine.

**Louis Fignole SAINT-CYR**  
**Secrétaire Général**

**Santo IV (Croix des Bouquets), Impasse Racine, N° 7(Haïti),**  
**Tél.: (509) 34 71 50 14 et 00 (509) 35 21 43 37, courriel : [cath372002@yahoo.fr](mailto:cath372002@yahoo.fr)**



en Haïti

**CATH** LIBERTÉ – JUSTICE – TRAVAIL  
**CENTRALE AUTONOME DES TRAVAILLEURS HAÏTIENS**  
Seuls les travailleurs unis ont la force de se défendre

Santo IV (Croix des Bouquets), Impasse Racine, N° 7(Haïti),  
Tél.: (509) 34 71 50 14 et 00 (509) 35 21 43 37, courriel : [cath372002@yahoo.fr](mailto:cath372002@yahoo.fr)